

LE PRÉCURSEUR,

JOURNAL CONSTITUTIONNEL DE LYON ET DU MIDI.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCE, INDUSTRIE ET COMMERCE.

Ce Journal paraît tous les jours excepté le lundi. — Le prix de l'abonnement est de 16 fr. pour trois mois, 31 fr. pour six mois, et 60 fr. pour l'année. — Affranchissemens pour l'étranger, 2 fr. par trimestre. — On s'abonne à Lyon, rue Saint-Dominique, passage Coudere au deuxième étage; à Paris, chez M. SAUTELLET, libraire, place de la Bourse, et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes. — Les lettres et paquets doivent être affranchis.

LYON, 29 octobre 1827.

Nous avons prévenu les électeurs, dont les réclamations pour être inscrits ont été formées avant le 1^{er} octobre, et dont les demandes ont été rejetées faute de pièces justificatives suffisantes ou régulières, que leurs droits étaient conservés par le seul fait de la réclamation, et qu'ils étaient toujours à tems de justifier de leur qualité en exhibant à la préfecture les pièces exigées par la loi. Nous invitons aujourd'hui ces personnes à ne rien négliger pour obtenir sans délai leur inscription, et à se tenir prêtes à tout événement. Nous croyons devoir aussi rappeler qu'aux termes de la loi du 2 mai dernier, tous les électeurs dont les droits sont acquis depuis la clôture des listes, sont recevables, en cas d'élection dans l'année, à se faire inscrire sur les tableaux supplémentaires qui doivent être formés.

Hier soir, une femme âgée a été renversée et grièvement blessée par un fiacre, à la descente du Pont-de-Pierre. La clameur publique a poursuivi l'auteur de cet accident, mais il s'y est dérobé par une prompte fuite.

— Nous recevons une lettre de St-Symphorien-d'Ozon dans laquelle on nous dit : qu'on n'entend rien enlever au mérite de M. le curé d'Orzat, relativement à sa conduite lors de la dernière inondation, mais que chacun doit avoir sa part de louange, et qu'il serait injuste de ne rien dire des nommés *Mouzon, Malin, Guillot, Mallet, Beraud, etc.*, qui n'ont pas moins mérité de la reconnaissance publique. *Malin*, soldat de marine en congé, a guidé à la nage le radeau construit par les conseils de M. Dorzat. C'est *Mouzon* qui s'est jeté dans l'eau pour sauver une femme qui était tombée du radeau, et qui a porté cette femme sur ses épaules jusqu'au rivage; au lieu d'aller se réchauffer, *Mouzon* s'est ensuite remis à l'eau pour aller secourir d'autres habitans. Les nommés *Mallet* et *Guillot* ont bravé aussi le péril pour secourir une femme et un enfant. Un vieillard ivre était dans son lit, que l'eau soulevait déjà; un de ses voisins, nommé *Roux*, l'a pris sur son dos, et l'a porté jusqu'en lieu de sûreté; enfin, le fils du maître de poste est allé à cheval chercher une femme renfermée dans une maison extrêmement basse, et que l'eau entourait à une grande hauteur.

L'Ozon, petite rivière qui a causé ce désastre, prend sa source dans les ravins de Valencin, et coule dans une gorge profonde, dans laquelle est située la petite ville de St-Symphorien. Ses eaux entretiennent dix-huit usines; elles ont l'avantage de ne craindre ni la gelée ni la sécheresse; mais aussi elles sont sujettes à de fréquentes inondations. à tel point, que lorsque le duc de Savoie fit fortifier St-Symphorien en 1228, on établit des écluses pour ne laisser entrer dans la ville que le volume d'eau suffisant, et de vastes fossés pour détourner celles qui étaient superflues.

Des inondations dont on a gardé la mémoire, celle de 1750 est la plus considérable. et un vicaire, nommé *Michel*, rendit alors de grands services. Lors du rétablissement du culte, ce courageux pasteur vivait encore, et il sollicita en vain la cure de St-Symphorien. N'ayant pu l'obtenir, il se retira dans sa famille.

— L'ouverture du Gymnase des Brotteaux a eu lieu hier. Beaucoup de tumulte et de confusion a signalé cette première représentation; et avant de porter un jugement sur l'administration et sur les auteurs, nous croyons devoir attendre qu'un peu d'ordre se soit établi. Le public a applaudi M. *Emile*, vieille connaissance qu'il ne pouvait revoir qu'avec plaisir, et M. *Clozel*. La fortune des autres acteurs a eu des chances diverses.

Marseille, 25 octobre.

(Correspondance particulière du Précurseur.)

Les événemens passés devant Navarin dont je vous ai fait mention le 25, sont toujours bien embrouillés; ils ne sont ni contredits avec assurance, ni confirmés; cependant, l'opinion générale est que l'escadre turco-égyptienne n'est plus dans ce port. Il est arrivé hier des nouvelles de Milo du 7 courant, on y parlait de la sortie de l'escadre musulmane, qui paraissait d'autant plus probable que l'on y savait qu'une partie de l'escadre anglaise était allé se ravitailler à Malte, et qu'à cette époque du 7 cou-

rant, on n'avait encore aucune nouvelle de l'escadre russe. Deux vaisseaux français, le *Scipion* et la *Provence*, ont éprouvé de fortes avaries dans leur mâture par l'effet d'un abordage. Le beau-pré de la *Provence* s'est rompu contre le grand mât du *Scipion*, et l'a mis hors d'état de servir. Voici ce que l'on écrit de Milo à ce sujet : Le vaisseau la *Provence* donnera son grand mât au *Scipion*, qui réparera, dans cette île, toutes ses avaries; il sera, dans l'espace de quinze jours, prêt à mettre à la mer. Le vaisseau la *Provence* reviendra à Toulon. On trouve généralement assez singulier que le *Scipion* qui a éprouvé d'aussi fortes avaries ne soit pas également renvoyé à Toulon, mais on suppose que le *Scipion* est un meilleur vaisseau que la *Provence*, et que le renvoi de ce dernier vaisseau à Toulon est une punition qui lui est infligée comme étant la cause de l'accident, par une fausse manœuvre. Parmi les bâtimens de l'escadre du Levant, il y en a plusieurs qui ne sont pas en bon état, et qui seraient même susceptibles d'être détruits. C'est probablement pour cette raison qu'à Toulon il y a beaucoup de mouvement dans la construction et le raloub. On y construit quelques petits bâtimens dont on a grand besoin, surtout si la guerre d'Alger continue pendant l'hiver, comme tout semble l'annoncer.

La frégate de 60 canons, destinée pour le pacha d'Egypte, construite par le sieur de Cerisy, ingénieur-construteur de la marine royale, sera mise à la mer par des constructeurs de navires marchands. On s'attendait que cette opération aurait lieu dans le courant du mois; elle est retardée jusqu'à l'arrivée du marquis de Livron, qui se trouve à Paris. Il serait très-possible que l'on attendît également M. Drovetty, ex-consul-général à Alexandrie, qui retourne auprès du pacha chargé d'une mission spéciale, et qui sera à même de lui annoncer le résultat de la mise à la mer du dernier bâtiment qui lui est destiné. On croit que cette frégate n'éprouvera aucun malheur; ceux qui sont chargés de la mise à la mer sont des praticiens qui, jusqu'à ce jour, ont donné des preuves d'intelligence et de connaissance de leur art dans tout ce qui a rapport aux bâtimens de commerce; l'opération dont ils se sont chargés est plus épineuse; il est à désirer qu'ils réussissent complètement pour affermir la réputation dont ils jouissent déjà.

Des capitaines de bâtimens arrivés de Villalar, ont annoncé que dans leur village on regardait comme certain la destitution du ministre Calomarde, que tout le camp de Tarragone, la plaine de Barcelone, le littoral étaient parfaitement tranquilles, sans crainte d'incursion de la part des bandes qui sont toujours nombreuses dans les montagnes. Ils n'ont pu dire quand S. M. Ferdinand viendrait à Barcelone. Ils ont répété la nouvelle de l'arrivée de la reine dans la Catalogne dans les premiers jours du mois prochain.

PARIS, 27 octobre 1827.

On sait qu'à partir du 1^{er} janvier, un service direct et journalier doit être établi de Paris sur les différentes villes de France; mais il paraît que ce ne sera pas sans préjudice pour quelques communications importantes. On annonce par exemple que le service des mailles-poste sur la route de Bordeaux à Lyon sera supprimé. Déjà les négocians de Limoges, informés d'une mesure aussi préjudiciable à leurs intérêts, ont décidé qu'ils adresseraient simultanément au roi, au ministre de l'intérieur et au directeur général, des requêtes pour demander le maintien de ce service tel qu'il est établi, jusqu'à ce qu'il soit possible de l'améliorer par l'établissement d'un service direct entre Lyon et Bordeaux. On annonce aussi que ces deux grandes cités et les autres villes intermédiaires vont adresser des réclamations semblables.

— Les grandes manœuvres annoncées ont eu lieu aujourd'hui dans la plaine d'Issy, en présence du roi, de M. le Dauphin, de Mad. la Dauphine et de Mad. la duchesse de Berry. Le plus beaux tems les a favorisées.

— Nous avons lu dans le *Journal des Débats*:

« Nous recevons à l'instant une lettre d'Ajaccio, à la date du 11 octobre, qui contient textuellement les mots suivans :

» Nous venons de recevoir l'ordonnance de dissolution de la chambre des députés.

» On doit se rappeler que ce département ne jouit pas de l'ins-titution du jury. »

— Nous lisons dans le journal ministériel du soir :

» Le *Journal des Débats*, publie ce matin une prétendue lettre d'Ajaccio, dans laquelle on lui mande que l'ordonnance de la dissolution de la chambre des députés vient d'arriver en Corse.

» L'absurdité de cette nouvelle frappe les yeux de quiconque est initié aux idées constitutionnelles les plus vulgaires ; mais le *Journal des Débats*, qui régeute les gouvernemens, n'est pas obligé de connaître les lois ; nous lui apprendrons, en ce cas, la charte en main (cette charte dont il parle tant, et qu'il connaît si mal), que la dissolution ne peut jamais être que générale, quand elle a lieu ; qu'une dissolution partielle, ou proclamée partiellement, ce qui est la même chose, est un non-sens qui ne pouvait trouver place que dans un seul journal, de même que l'ordonnance de dissolution ne peut être publiée d'abord que dans la partie officielle du *Moniteur* et dans le *Bulletin des Lois*. »

— Le *Moniteur* publie les nouvelles suivantes :

« On apprend, par des lettres du 4, datées de Zante, et du 6, de l'île de Cérigo, près Cérigo, que, d'après l'armistice convenu avec la flotte turque, et qui devait durer jusqu'au 14, l'escadre anglaise s'était portée à Zante pour y refaire ses vivres, et l'escadre française sur Milo pour le même objet. Ces dispositions permettaient de surveiller les mouvemens de la flotte turque, soit qu'elle se dirigeât sur Patras pour entrer dans le golfe de Lépante, soit qu'elle essayât de se porter sur Hydra, pour y faire un débarquement. Les frégates le *Darmouth* et l'*Armide* avaient été laissées devant Navarin, pour observer ses mouvemens.

» A peine l'amiral Codrington avait-il mouillé à Zante, qu'un signal de la frégate le *Darmouth* lui apprit que la flotte turque, violant l'armistice, était sortie de Navarin ; l'amiral remit aussitôt en mer, avec son vaisseau, une frégate et deux bricks, seules forces dont il pût alors disposer. Bientôt il découvrit une partie de l'escadre turque, composée de sept frégates, neuf corvettes, deux bricks et dix-neuf bâtimens de transport ; tous les bâtimens de guerre étaient turcs. Les anglais se préparèrent au combat, et l'amiral cependant envoya dire au commandant turc qu'il s'étonnait d'un tel manque de foi, et qu'au reste, il était prêt à s'opposer par la force au passage de l'escadre ottomane. Aussitôt les Turcs virèrent de bord sous l'escorte des bâtimens anglais.

» Peu de tems après apparut une seconde division, composée de six frégates et de huit bricks, au nombre desquels on crut reconnaître deux bâtimens égyptiens. La même sommation fut suivie du même résultat, et toute la flotte turque est alors rentrée dans Navarin.

» On ignorait la cause de la sortie de cette flotte ; on sait seulement qu'elle se dirigeait vers Patras.

» L'escadre russe faisant voile vers Navarin avait passé devant Zante le 10, et l'amiral Codrington avait donné rendez-vous au chevalier de Riguy, devant le même port pour le 13.

» De son côté, l'amiral français, prévenu par la frégate l'*Armide*, entre l'île de Cérigo et l'île de Cérigo, de la sortie de la flotte turque, avait de suite repris la route de Navarin, avec les vaisseaux le *Trident*, le *Breslaw* et la frégate la *Syrène* ; il a dû y être rejoint par la *Juno* et par l'*Armide*, qu'il avait envoyée jusqu'à Milo, afin d'y donner avis de son changement de direction.

» En passant de nuit entre Cérigo et le cap St-Ange, deux des vaisseaux du chevalier de Riguy, le *Scipion* et la *Provence*, avaient éprouvé des avaries assez graves pour forcer le dernier à revenir à Toulon, afin de s'y réparer ; le *Scipion*, moins endommagé, a pu être mis, par les seules ressources de l'escadre, en mesure de retourner devant Navarin, où il devait se trouver avant le 13. »

(*Moniteur*.)

— Nous apprenons que M. Cousin est dans ce moment à Bonn, où il est venu accompagner le professeur Hegel. Nous n'avons pas besoin de rappeler qu'il y a quelques années M. Cousin fut jeté dans les cachots de Berlin, sur une absurde accusation de menées démagogiques. Personne ne peut mieux apprécier que ses juges la conduite honorable qu'il tint dans cette circonstance ; personne aussi ne peut être plus qu'eux convaincu de la fausseté des soupçons élevés contre lui. Aussi ne paraît-il pas que la police prussienne pense encore à voir dans un savant, occupé de recherches philosophiques, un démagogue et un révolutionnaire. Il y a dans l'accueil que tout le monde lui fait quelque chose qui ressemble à une réparation.

— On écrit de Mende le 20 octobre :

« Des nuages amoncelés sur la Lozère ont fondu tout à coup et ont fait déborder plusieurs rivières qui y aboutissent, même à une très-petite distance de leurs sources, et occasionné des dommages considérables. Dans la commune du Pont-de-Montvert, d'énormes blocs de granit, entraînés par la violence des eaux, ont détruit presque entièrement un pont à deux arches, d'une construction très-solide. Quatre maisons ont été entraînées, et nous ignorons encore si on a eu à déplorer la perte de quelques personnes.

» A Saint-Enimie, le Tarn s'est débordé pendant la nuit ; ses eaux se sont élevées à plus de quinze pieds au-dessus de leur

niveau ordinaire, quoique son lit soit très-large en cette partie. Des propriétés entières ont été entraînées, plusieurs moulins entièrement détruits. Les caves où le vin se trouvait encore dans les cuves, ont été inondées, et cette récolte se trouve perdue en grande partie.

» De mémoire d'homme on n'avait vu les eaux s'élever à une telle hauteur et occasionner tant de ravages. A Florac, à la Malène et sur plusieurs autres points des côtes du Tarn des dégradations considérables ont également eu lieu.

» Du côté de Villefort, quatre ponts ont été emportés, et la récolte des châtaignes, seule ressource des malheureux habitans de ces contrées, a été entièrement entraînée. »

— On lit dans le *Mémorial bordelais* l'article suivant :

« Le capitaine Philippe Ollive était chargé de sel, qu'il avait pris à Alicante pour Ribadeo en Galice, lorsque, le 3 de ce mois, à quatre heures du soir, il fut capturé par un forban de la côte de Barbarie, qui pilla tous ses effets et une somme d'argent de 1,740 fr. Les forbans emmenèrent en esclavage les trois meilleurs hommes de son équipage, savoir, son oncle Ordonneau, son cousin Chauvelon, et un nommé Calard, de Nantes. Ils laissèrent sur la prise le capitaine Ollive avec trois jeunes mousses et novices, et y mirent seize hommes des leurs pour conduire le navire dans un de leurs ports.

» Le capitaine Ollive avait à son bord une provision de vin d'Alicante ; les forbans s'en emparèrent et s'enivrèrent complètement. Il profita de cette circonstance pour tomber sur eux lui seul, ses novices étant trop épouvantés pour le seconder. Il coupa les bras à un, l'épaule à un autre, s'empara d'un troisième, et enferma les treize restant dans la chambre de son équipage. Aussitôt il hissa pavillon blanc en berne : une patache espagnole vint à son secours et le convoya jusque dans le port d'Almería.

» Le consul français lui a fait espérer que son navire serait restitué.

» Le même forban avait capturé un navire à trois mâts et deux bricks français venant de Marseille. »

— Le 16 de ce mois, on a célébré dans l'église grecque de la rue Meslay les obsèques de M. Codrika, grec d'origine, connu en France par plusieurs ouvrages sur la littérature de la Grèce antique. Il était du nombre des Hellènes qui encouragèrent le gouvernement français à prendre les îles Ioniennes sous sa protection, et l'attachement qu'il portait au peuple hospitalier chez lequel il avait trouvé un asile et des ressources contre l'adversité, l'avait signalé à la haine des Turcs. Dans cet agréable exil, il ne cessait de tourner ses regards vers sa malheureuse patrie ; il partageait les souffrances comme les joies de la Grèce : une bonne nouvelle lui rendait la santé, un revers éprouvé par ses concitoyens l'accablait. M. Codrika était né à Athènes ; il a succombé en apprenant la prise de l'Acrópolis, comme l'Isocrate, pour ne servir des expressions de son digne panégyriste, expira à la nouvelle de la défaite de Chéronée.

A la foule de ses compatriotes, venus pour lui rendre les derniers devoirs, s'étaient joints plusieurs Français de distinction, parmi lesquels nous avons remarqué M. Casimir Périer, à qui les assistants ont exprimé leur reconnaissance, comme à un des plus illustres représentans de cette nation française, qui a secouru si généreusement les infortunés Hellènes. M. le comte Capodistrias s'était rendu à la cérémonie ; mais les affaires qui l'occupent ne lui ont pas permis d'en attendre la fin.

Selon l'antique usage de l'Eglise grecque, la pompe funèbre devait se terminer par l'éloge de M. Codrika. M. Minoide Mynas, ancien professeur de rhétorique en Macédoine, s'est chargé de remplir ce pieux devoir. Nous regrettons de ne pouvoir donner en entier le discours qu'il a prononcé. Mais nous rapporterons du moins ce passage, où l'auteur, après avoir rappelé les titres de M. Codrika à l'estime de ses concitoyens, adresse à sa malheureuse patrie les consolations dont, chaque jour, chaque perte nouvelle lui fait plus vivement éprouver le besoin :

« Espérons que le ciel ne sera pas toujours insensible à nos souffrances, et sourd à nos gémissemens. Le sang de nos frères, versé même au pied des autels qui devaient les protéger, crie vengeance vers le Tout-Puissant ; et les Rois de la terre, témoins moins long-tems impassibles de nos douleurs, ne voudront pas entendre de sa bouche les paroles menaçantes que le prophète adresse aux ennemis de Jérusalem : Je vous demanderai compte de leur sang. »

— Il a été fait en Corse, dans l'année 1826 : 1,985 plantations et 15,303 greffes d'oliviers sauvages, pour lesquels il a été accordé 823 primes, s'élevant à la somme de 1,615 fr. Dans le même espace de tems, 314 mûriers blancs ont été plantés, et ont donné lieu au paiement d'une somme de 471 fr. en primes d'encouragement.

— La *Gazette des Tribunaux* rapporte que jeudi, à neuf heures du soir, M. B..., maître-tailleur, a été attaqué rue Montmartre, par deux voleurs, qui lui ont arraché sa montre.

— L'affaire de M. Mitivier, prévenu de vol de fait envers Joseph Contrafatto, a été appelée la première à l'audience de la 6^e chambre correctionnelle. M. Mitivier et MM^{es} Lafargue et Charles Ledru ses défenseurs étaient présens.

M. Levavasseur, avocat du roi, a dit : Messieurs, les prévisions des défenseurs, que j'ai moi-même combattues à la dernière

audience, se sont réalisés. Les pièces de la procédure instruite contre le sieur Mitivier étaient en effet réunies au dossier concernant l'affaire criminelle instruite contre Joseph Contrafatto. Nous avons fait demander ces pièces au greffe de la cour royale; il a été répondu qu'elles avaient été envoyées au ministre de la justice pour être transmises à la cour de cassation. Je regrette donc d'être obligé de demander la remise de la cause au premier jour, et jusqu'à ce que la cour de cassation ait prononcé sur le pourvoi de Joseph Contrafatto.

M. le président annonce que la cause est remise au premier jour.

Le tribunal a fait ensuite paraître Auguste Vincent, jeune homme de dix-huit ans, prévenu d'avoir introduit en fraude, et par escalade, un baril d'eau-de-vie par dessus les murs d'enceinte de Paris, du côté de La Chapelle. Le fait était constant et avoué. M^e Wollis a invoqué les dispositions bienveillantes de l'art. 465 du Code pénal; mais le ministère public a répondu qu'il s'agissait d'une contravention prévue par la loi de finances de 1816, qui n'est pas susceptible d'adoucissement.

Auguste Vincent a été condamné au *minimum* de la peine : six mois de prison, et 100 fr. d'amende.

L'audience s'est terminée par l'affaire du *Journal du Commerce*, prévenu de contravention à la censure.

M. Levavasseur, avocat du roi, a exposé que l'éditeur responsable avait inséré dans son N^o du 15 septembre un article non censuré, et il a requis les peines d'emprisonnement et d'amende prononcées par la loi.

M^e Barthe a répondu que l'article était presque mot pour mot la reproduction d'un article de la *Gazette de France*, du même jour, relatif aux affaires d'Espagne, lequel avait été nécessairement censuré.

Le tribunal, après une courte délibération, a prononcé son jugement en ces termes :

« Attendu que l'article incriminé a été extrait de la *Gazette de France* du même jour, que cet article avait été soumis à la censure, et que dès lors Michel Cardon, éditeur du *Journal du Commerce*, ne s'est point rendu coupable du délit prévu par les lois de 1820 et 1822, le tribunal le renvoie de la plainte. »

— Une question intéressante s'est présentée aujourd'hui à l'audience des référés, tenue par M. le vice-président Chabaud. Voici les faits qui y ont donné lieu :

Dans son numéro du 30 septembre dernier, la *Quotidienne* avait inséré un article relatif à M. Cottu, conseiller à la cour royale de Paris.

Dès que M. le conseiller Cottu eut connaissance de cet article, il s'empessa d'écrire à M. le rédacteur de la *Quotidienne*. Dans une lettre, en date du 18 octobre, ce magistrat dément les faits contenus dans la *Quotidienne* du 30 septembre.

Immédiatement après la réception de cette lettre, M. Michaud l'a fit composer et en adressa une épreuve à la censure. L'insertion de la lettre fut d'abord refusée, par le motif que l'article inséré le 30 septembre dans la *Quotidienne*, l'avait été sans le visa préalable des censeurs; mais M. Michaud ayant justifié de l'épreuve de cet article revêtu du visa, on lui déclara que sa lettre lui serait renvoyée après examen préalable.

L'épreuve de la lettre fut en effet renvoyée à M. Michaud.

M. Michaud communiqua à M. Cottu les suppressions de la censure, lui offrant d'insérer sa lettre ainsi censurée, quelle que fut d'ailleurs son étendue. Mais, le 24 octobre, M. le conseiller Cottu a fait assigner M. Michaud en référé, pour voir dire qu'il serait tenu d'insérer, sans suppression, la lettre à lui adressée le 18 octobre.

M^e Plé, avocat, s'est présenté pour M. le conseiller Cottu, et s'est attaché à soutenir que M. Michaud devait insérer la lettre de M. Cottu telle qu'elle lui avait été adressée; que le journaliste qui nomme ou désigne dans sa feuille un citoyen quelconque, de manière à le compromettre, doit subir toute les conséquences de sa faute, et que, si l'insertion de la réponse éprouve quelques obstacles, c'est à lui à les lever.

M^e Bazin, avocat de M. Michaud, s'est borné à déclarer que son client offrait l'insertion réclamée; mais, invoquant la maxime : *l'impossible nul n'est tenu*, il a demandé que M. Cottu fût déclaré non-recevable, à moins que la justice n'ordonnât l'insertion de la lettre en dépit de la censure.

M. le président Chabaud a rendu une ordonnance dont voici à peu près les termes :

« Attendu que Michaud n'est pas l'auteur de l'article dont il s'agit, et que, l'ayant emprunté à un autre journal, il ne peut être supposé avoir eu l'intention de nuire à M. Cottu; »

« Attendu que Michaud offre d'insérer la réponse adressée par M. Cottu, en se conformant d'ailleurs aux lois et règlements, quels qu'ils soient, auxquels son journal est soumis; »

« Donnons acte à M. Cottu des offres faites par Michaud, et au surplus, disons qu'il n'y a eu lieu à référé; au principal, renvoyons les parties à se pourvoir. »

On annonce que M. Cottu doit interjeter appel de cette ordonnance.

EXTERIEUR.

PORTUGAL.

Lisbonne, 15 octobre.

Notre *Gazette* publie l'article suivant :

« Dans les circonstances où se trouve aujourd'hui le Portugal, il importe plus que jamais que tous les citoyens sacrifient spontanément leurs intérêts particuliers à l'intérêt de la tranquillité publique; qu'ils imposent silence à leurs ressentiments, à leurs ambitions et à leurs caprices individuels, en les sacrifiant au bonheur de la patrie. C'est dans cette importante circonstance qu'il convient que les hommes qui sentent et qui pensent solidement se montrent sur l'arène, et que, se constituant, par patriotisme et par spéculation, écrivains publics, ils prouvent l'importance de la crise actuelle. Les amis du seigneur don Pedro IV doivent montrer encore, par leur confiance et leur respect, leur confiance dans ses profondes et sages méditations; les amis de l'infant don Miguel, confians dans son arrivée prochaine, ainsi que toute la nation, qui espère tout des augustes intentions de ce prince, doivent reconnaître qu'il doit préférer de régner sur la nation qui donne le trône portugais à sa dynastie plutôt que sur un parti, quelque raisonnable qu'on veuille le supposer dans son origine.

Pleins de ces sentimens, les seuls dignes d'être offerts à S. A., par une conséquence de cet amour bien mérité qu'ils professent pour sa personne, ils doivent contribuer de tous leurs efforts à la tranquillité publique, qui sera toujours intimement liée à celle de ce prince; enfin les amis du bien public doivent reconnaître la nécessité de coopérer dans ce moment, par leur exemple et leurs doctrines, à l'accomplissement des vœux et des souhaits de l'auguste princesse qui nous gouverne pour notre bonheur, c'est-à-dire à ce que la loi soit obéie paisiblement, et que toutes les passions se taisent devant elle. »

NOUVELLES DE LA GRÈCE.

Trieste, 16 octobre.

D'après ce qui vient de se passer près de Navarin, événemens qui prouvent que la convention du 6 juillet n'est pas un vain jeu, les grecs se flattent d'un avenir heureux et se livrent à l'exaltation de leur espoir.

— On mande de Corfou, que M. Vlassopulo, conseiller du collège russe, a été, aux termes de la convention du 6 juillet, nommé consul auprès de la régence centrale grecque séante à Egine.

RUSSIE.

Saint-Petersbourg, 10 octobre.

L'escadre de M. Siniawin s'est mise à l'ancre à Cronstadt venant de Portsmouth, sauf les vaisseaux qui étaient partis pour la Méditerranée sous le commandement du comte de Heyden.

Odessa, 22 septembre.

La flotte de Sewastopol croise dans la mer Noire; deux vaisseaux de guerre d'une moindre grandeur sont partis le 16 septembre pour Constantinople, à la disposition de M. de Ribeaupierre. Les officiers ont pris avant leur départ l'habillement civil.

VALACHIE.

Bucharest, 5 octobre.

Un courrier est arrivé hier, s'est arrêté quelques heures au consulat, et a poursuivi sa route pour Constantinople.

Il a raconté, et d'autres lettres de Jassy le confirment, qu'il y avait un nombre considérable de cosaques rassemblés près de Sculeng, et que l'on y attendait un corps considérable. M. de Minciaki avait reçu l'ordre de faire passer le Pruth à l'armée russe ensuite du refus de la Porte du 31 août.

Les lettres de commerce de Constantinople avaient déjà annoncé depuis quelques jours, que deux vaisseaux de guerre russes étaient entrés dans le canal sans la permission de la Porte, pour prendre à bord l'ambassadeur russe. Ces circonstances ont assez embarrassé M. de Minciaki, obligé de répondre aux explications qu'on lui a demandées. En effet, l'aga de Bucharest s'est rendu exprès à la chancellerie russe, d'après l'invitation du conseil du commerce; on lui a répondu que rien n'était arrivé de St-Petersbourg, qui eût rapport aux mouvemens de l'armée; mais que les négociations à Constantinople pouvaient exiger des mesures militaires, et que l'armement que la Porte avait ordonné dans les forts sur le Danube, devait commander à la Russie de prendre des précautions. Il est impossible que M. de Minciaki n'ait pas été instruit officiellement des mouvemens de l'armée russe en Bessarabie; mais d'après les avis de Jassy, où l'on est toujours au fait sur ce qui se passe aux frontières de la Russie, l'armée du Sud doit être concentrée sur une surface de 50 lieues carrées; elle est composée de trois corps, et commandée par le général en chef de Wittgenstein; elle consiste en 74,000 hommes d'infanterie, 12 régimens réguliers de cavalerie; 4 de dragons, 4 de hussards, 2 de chasseurs à cheval, 2 de hulans, et 6 de pulkis de cosaques, en tout 84,000 hommes.

Le général Sabaniew commande l'aile droite à Retz; le général Kreuz, l'aile gauche à Labasna; et le général en chef, comte de Wittgenstein, à Vrischenew, où est son quartier-général. Le

corps d'armée du général Sabaniew fait une chaîne d'ordonnances qu'on pourrait appeler des *télégraphes* à cheval, combinés vers l'aile gauche, commandée par le général Roth. L'armée du comte Saken doit se monter à 250,000 hommes en échelons, s'étendant jusqu'à Mohilew, où le comte de Saken a son quartier-général. A cette puissance formidable, qui peut être mise en mouvement par un mot et entrer en campagne, la Porte n'a point d'armée à opposer dans ce moment. Il est vrai que les forteresses sur le Danube, sur lesquelles les Turcs fondent leurs espérances, peuvent faire quelques résistances, et demandent par leurs situations un corps d'observation considérable, si l'armée russe voulait avancer sans retard. Le soldat turc ne saurait soutenir une attaque en pleine campagne; mais il est terrible sous les remparts. Toutes les villes fortes et les châteaux situés sur le Danube sont bien fournis de garnisons, de munitions et de provisions. Dans des places où l'on ne comptait que 400 hommes, il y en a à présent 2,000. L'on estime la force de toutes ces garnisons à 56,000 hommes.

Du 11 octobre.

L'hospodar des deux principautés a reçu l'ordre de Constantinople de fournir à la Porte, sans délai, une contribution extraordinaire de guerre, en argent, blé, chevaux et cuirs. Comment les russes, dont une armée considérable se trouve aux frontières, verront-ils cette demande? De notre côté, nous ne pourrions satisfaire aux désirs de la Porte avec la meilleure volonté. En effet, les ordres portent que chaque principauté fournira aux forteresses du Danube, dans cinq semaines, 20,000 last blé, un million piastres, 10,000 bœufs, 50,000 moutons, 6,000 chevaux, et plusieurs quintaux de cuir. Les pauvres habitants de Moldavie et de Valachie ont beaucoup souffert par les derniers troubles. La plus grande partie de boyars qui étaient émigrés, et qui ont perdu des sommes considérables, ont cherché après leur retour à s'en dédommager sur leurs sujets, et ils ne pourront satisfaire à la demande de la Porte par leurs propres moyens. A Jassy particulièrement on est très-mécontent, et l'on désire avec ardeur un changement de choses.

Les avis de la frontière de Russie font beaucoup espérer, et plusieurs négocians font de spéculations là-dessus.

Plusieurs maisons de commerce ont déjà demandé des vins de champagne, des harnais pour les chevaux, des broderies et des choses de luxe, propres à satisfaire aux goûts des officiers russes. Une division d'infanterie qui était à Bialystok, s'est jointe à l'aile droite du général Sabaniew.

TURQUIE.

Constantinople, le 2 octobre.

(Par courrier extraordinaire.)

La Porte commence à perdre sa confiance en elle-même, e-parait moins ferme dans ses opinions, quoiqu'elle ne montre aucune crainte, et qu'elle se rassure sur les nouvelles favorables qu'elle reçoit de la Morée. Elle proteste qu'elle ne veut pas entendre parler des affaires des Grecs; cependant le premier drogman de la Porte se réunit tous les jours aux interprètes anglais et français: ces deux derniers ont eu un entretien ces jours derniers avec le reis-effendi, qui n'est pas encore tout-à-fait rétabli de sa maladie. Il paraît bien dur à la Porte de consentir à un arrangement, mais l'aspect d'une armée formidable en Bessarabie pourra faire changer ses sentimens, et peut-être les propositions de MM. de Guillemot et Stratford Canning trouveront-elles enfin accès.

Cependant la Porte continue ses préparatifs de défense avec activité du côté du Nord, on dirait presque qu'elle voudrait faire la guerre à la Russie.

(Gazette d'Augsbourg.)

SUPERBE ÉTABLISSEMENT

A vendre par licitation, avec concours d'étrangers, dans le cabinet de M^e Lecourt, notaire à Lyon, rue Puils-Gaillot, N° 1.

L'adjudication sera faite à la bougie éteinte, au profit du dernier enchérisseur, le jeudi quinze novembre mil huit cent vingt-sept, à dix heures du matin.

DESIGNATION DE L'ÉTABLISSEMENT.

Une grande manufacture de menuiserie et du travail des bois par procédés mécaniques, d'après le brevet d'invention de M. Roguin.

Sa pompe à feu, à l'épreuve, a une force d'environ vingt-cinq à trente chevaux.

Le vaste bâtiment de l'atelier a 50 mètres de longueur sur 19 mètres de largeur; il renferme les machines mises en mouvement par la pompe à vapeur:

- Une grande scie verticale;
- Douze scies circulaires;
- Huit mécaniques à bouter et à moulures;
- Les meules à aiguiser;
- Les forges et les soufflets.

Les pourtours des bâtimens sont occupés par les établis de menuiserie, et leurs accessoires.

Un second bâtiment renferme les deux chaudières et les fourneaux.

Un troisième bâtiment contient le Calorifère pour le dessèchement des bois, avec son fourneau et ses conduits.

Le quatrième bâtiment, à la suite du séchoir, est uniquement destiné au logement des chefs-ouvriers.

Un cinquième bâtiment n'est occupé que par le portier, les écuries et les fenils.

Un sixième bâtiment est consacré aux bureaux de l'administration.

Un septième bâtiment est consacré au dépôt des marchandises et au cabinet du contrôleur.

Un huitième bâtiment forme une vaste remise, outre le cuveau renfermant le pressoir et les vases vinaires.

Le grand réservoir pour la dessiccation des bois est alimenté par la pompe à feu et par une source d'eau vive également propre au service des habitations.

La maison d'habitation séparée des ateliers par une terrasse, se compose de cave, rez-de-chaussée surmonté de deux étages et de greniers. Elle a ses cour, jardin, remise, écurie, cellier, puits à eau de source et bâtimens de domestiques.

La superficie de l'immeuble contient environ 2 hectares, compris le sol des bâtimens.

Cette propriété en terrain et constructions est située à Lyon, au confluent du Rhone et de la Saône, au lieu de la Mulatière, sur le point le plus facile pour les débarquemens et les embarquemens, presque au bord du fleuve, et cependant à l'abri des plus grandes eaux.

La partie supérieure de l'immeuble est complantée en vignes, le surplus est occupé par l'établissement et par ses chantiers.

Elle est entourée de murs de trois côtés.

Elle est sur une étendue d'environ 274 mètres, latérale à la route de Lyon à St-Etienne; cette portion destinée à des constructions, en prolongement du quartier de la Mulatière, offre une sûre spéculation.

La propriété immobilière et les établissemens industriels appartiennent à la société en commandite par actions, qui était établie à Lyon, sous le nom de Denobliens et C^e.

Le tout sera vendu avec, 1^o le privilège attaché au brevet d'invention et de ses perfectionnemens, dans vingt départemens méridionaux et du centre de la France, pour près de dix années, et pour les prorogations qui seraient obtenues par M. Roguin, propriétaire du brevet; 2^o tout le matériel; 3^o toutes les marchandises fabriquées et les bois dans les forêts et sur place, d'après les inventaires qui seront annexés au cahier des charges; 4^o les droits et actions de la compagnie, pour l'exécution des marchés.

Cette entreprise offre à l'industrie les plus grands résultats. La manufacture, les machines et les ateliers sont dans le meilleur état. Les travaux qui ont été exécutés avec une rare précision ne laissent rien à désirer. Ils ont fait l'admiration des connaisseurs et des artistes. La compagnie Denobliens n'a adopté la dissolution de sa société que par le refus de quelques actionnaires de répondre à un appel de fonds pour donner à l'établissement toute l'extension qu'il mérite, et d'apporter quelques changemens utiles dans les statuts de la société.

Le portier et les proposés sont autorisés à laisser visiter la propriété et l'établissement dans tous leurs détails; ils donneront tous les renseignemens qui seront désirés.

Le cahier des charges et les inventaires sont déposés dans le cabinet de M. Lecourt, où les amateurs sont invités à en prendre connaissance. Il recevra les offres qui seront faites.

AVIS.

M. Revel, chirurgien-oculiste, avantageusement connu par l'opération de la cataracte, au moyen d'un instrument de son invention, qui ne laisse éprouver aucune douleur, vient tout récemment de rendre la vue au nommé Schmidt, verrier de Givors, et à M. Buquion père, marchand de chevaux, grande rue de la Guillotière, tous les deux privés depuis nombre d'années du bonheur de voir le jour; mais, parmi les nombreux succès qu'il a obtenus, soit en France, soit à l'étranger, le plus remarquable est celui de la veuve Petit-Maitre, âgée de 98 ans, demeurant à Vesoul (Haute-Saône). Cette opération, vraiment prodigieuse, lui a mérité une lettre de satisfaction de l'autorité du département, et le certificat ci-après de M. le maire de l'endroit:

« Le maire de la ville de Vesoul, certifie que M. Revel, médecin-oculiste, a opéré de la cataracte; dans la salle de l'Hôtel-de-Ville, en présence d'une assemblée nombreuse, la veuve Petit-Maitre, de cette ville, âgée de 98 ans, et que cette opération a très-bien réussi; depuis ce jour il a continué de donner ses soins à cette femme avec beaucoup de zèle et de désintéressement, et a eu la satisfaction de lui voir recouvrer la vue sans aucun accident.

Pour le maire. L'adjoint, PETIT-CLARE.

Pour légalisation: Le préfet, VILLEMENT.

Ces opérations se font à tout âge et en toute saison.

M. Revel a une manière d'opérer la vue perdue par suite d'inflammation violente et répétée, qui ont laissé les yeux presque blancs; enfin il traite toutes les opérations dont l'œil est susceptible, et traite les diverses maladies auxquelles il est sujet, entr'autres, les ophtalmies qui ont pour cause une métastase ou répercussion d'humeurs, comme dartres, gale, humeurs froides, scorbut, maladies vénériennes et autres. Pour cet effet, on peut venir le consulter.

MM. les maires et curés sont priés d'avertir les indigens des secours gratuits que leur offre M. Revel.

M. Revel demeurera peu de tems en cette ville, avant de retourner à Paris, où il est attendu.

Il donnera ses consultations tous les jours, depuis neuf heures du matin jusqu'à quatre du soir, rue Ecorcheboeuf, n° 29, au 2^m sur le devant, près la place des Jacobins, à Lyon.

M. Dufour, limonadier aux Brotteaux, avenue de Saxe, n° 10, maison Verzier, prévient le public que la vente volontaire et pour cause de cessation de commerce, de son fonds de café, aura lieu en détail et aux enchères, par le ministère d'un commissaire-priseur, aujourd'hui mardi trente octobre 1827, et jours suivans, à neuf heures du matin, et que les objets principaux qui le composent sont: une pendule, trois billards avec leurs accessoires, plusieurs glaces, un comptoir à colonnes et plusieurs tables en noyer à dessus de marbre, 560 boîtes, porcelaine, cristaux, verrerie, une jardinière et ses flacons, bouteilles, cruches vides et autres objets.

SPECTACLES DU 30 OCTOBRE.

GYMNASE DRAMATIQUE AUX BROTTTEAUX.

LE MARIAGE DE RAISON, vaudeville. — LA CRÉOLE, vaudeville. — LA BANQUE ROUTE DU SAVETIER, vaudeville.

BOURSE DE PARIS du 27 octobre 1827.

Négociations au comptant

Rentes — 5 p. 100. jouiss. du 22 mars 1827. — 101 f. 96 101 f. 95	Actions de la banque 2002 f. 50
Rentes — 5 100. jouis. du 22 déc. 72f. 20 72f.	Fonds étrangers.
Ann. à 4 p. 100.	Rent de Naples, cert. falc. 77f. 50
Obl. de la v. de Paris.	Obl. de Naples, comp. Rothschild en liv. sterl.
Quatre Canaux.	Rentes d'Esp. cert. franc. 8 1/2
Caisse hypothécaire 875	Empr. royal d'Esp. 1826. 64 1/4
	Emprunt d'Haïti. 680